

**Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical
du jeudi 17 juin 2021 à 10 heures
à la Salle Polyvalente de CIRON (36300)**

Etaient Présents, Excusés, Absents Mmes et MM. les délégués :

Communauté de Communes Brenne Val de Creuse

Nom	Prénom	Observations
AUBRY	Andrée	Présente
BONDOUX	Christel	Est remplacée par un suppléant M. CHEZEAUX Jean-Louis
HERVO	Dominique	Présent
JACQUET	Alain	Présent
LACOU	Lydie	Absente
LHERPINIERE	Gilles	Présent
LIAUDOIS	Michel	Présent
MERLOT	Claude	Présent
PESSIONE	Alain	Présent
VACHAUD	Edith	Présente

Communauté de Communes Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse

Nom	Prénom	Observations
GODET	Jérémie	Est remplacé par un suppléant M. MOREAU Jean-Marie
BRANGIER	Patrick	Excusé
CHARTIER	Bruno	Présent – Quitte la séance à 11 heures 45
DESAIX	Thierry	Présent
GUILLOREAU	Marinette	Absente
MARTINEAU	Jean-Marie	Présent
NANDILLON	Jean-Pierre	Présent

Communauté de Communes Marche d'Occitane Val d'Anglin

Nom	Prénom	Observations
GOURLAY	Philippe	Présent
GROEN	Spike	Est remplacé par un suppléant M. AUFRERE Pascal
JOUOT	Hubert	Excusé
LAROCHE	Laurent	Excusé
VRIGNAT	Frédérique	Présente – Quitte la séance à 11 heures

Communauté de Communes Cœur de Brenne

Nom	Prénom	Observations
BOISLAIGUE	Christian	Présent
CAMUS	Jean-Louis	Présent
DANVY	Françoise	Absente
MARCQ	Jean-Louis	Présent

Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne

Nom	Prénom	Observations
GUIGNEDOUX	Jean	Présent
RIET	Serge	Absent
VILLIERE	Chantal	Est remplacée par un suppléant M. CHARRET Thierry

Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole

Nom	Prénom	Observations
AUJEAN	Bernard	Présent

Communauté de Communes Chatillonnais en Berry

Nom	Prénom	Observations
BOURIN	Alain	Absent

Communauté de Communes du Pays Dunois

Nom	Prénom	Observations
BOURGOIN	Annie	Présente

Communauté de Communes du Pays Sostranien

Nom	Prénom	Observations
COURET	Pierre	Excusé

Assistaient également à la réunion :

Messieurs MAZEROLLES Alban et BOIREAULT Guillaume, Techniciens de rivières, et Madame VERITE Marie-Laure, secrétaire - comptable du SMABCAC.

Monsieur Jean GUIGNEDOUX a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 / Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 mars 2021 ;
- 2 / Intervention de l'EPTB Vienne pour une présentation de la « prime étangs » ;
- 3 / Présentation du SDAGE 2022 – 2027 ;
- 4 / Projet de SAGE sur le bassin versant de la Creuse ;
- 5 / Désignation des entreprises dans le cadre des marchés publics ;
- 6 / Validation du bilan d'activités 2020 ;
- 7 / Refonte du RIFSEEP.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour. Il remercie Messieurs Stéphane LORIOT, et Vincent BERTHELOT, respectivement Directeur et Chargé de mission eau et milieux aquatiques de l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne) pour leur participation à cette réunion. Il en profite également pour remercier Monsieur Gérard DEFEZ pour le prêt de la Salle des Fêtes.

1 / Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 mars 2021

Monsieur le Président demande si des observations, ou des modifications sont à apporter au compte-rendu de la réunion du 25 mars 2021. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président propose de modifier la présentation de l'ordre du jour. Les membres du Comité Syndical acceptent à l'unanimité. Le compte-rendu est rédigé dans l'ordre de déroulement de la réunion.

3 / Présentation du SDAGE 2022 – 2027

Le Projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Loire Bretagne 2022-2027 est en cours de consultation. La présentation s'est attardée sur les évolutions entre le SDAGE actuel et le projet dans les chapitres qui concernent principalement les compétences du SMABCAC :

- 1 - repenser les aménagements de cours d'eau
- 8 - préserver les zones humides
- 9 - Préserver la biodiversité aquatique
- 5 - Maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses

En conclusion, Monsieur le Président insiste sur le fait que le SDAGE est en phase de consultation publique jusqu'au 1^{er} septembre, le SMABCAC doit faire des observations et que les délégués sont également invités à faire des remarques.

4 / Projet de SAGE sur le bassin versant de la Creuse

Monsieur Vincent BERTHELOT, chargé de Mission du SAGE Creuse à l'EPTB Vienne prend la parole afin de faire une présentation détaillée.

Le SAGE Creuse couvre un territoire de 9552 km² et s'étend sur 3 régions et 8 départements. L'Indre représente environ un tiers de la surface du SAGE et le territoire du SMABCAC plus d'un quart. Le SMABCAC est représenté à la Commission Locale de l'Eau par 2 représentants.

L'état initial a été réalisé entre mai 2020 et février 2021, le projet est en phase de diagnostic. Certains éléments qui ressortent de cette phase peuvent apparaître comme inquiétant mais qui viennent confirmer les observations de terrain :

- Baisse des débits annuels de 10 à 20 % ces 10 dernières années
- Baisse des débits d'étiage de 40 à 60 % suivant les stations (en septembre/octobre)
- Allongement de la période d'étiage d'un mois.

Une étude HMUC (Hydrologie, milieux, usages, climat) est en cours à l'échelle du territoire du SAGE, ses résultats permettront de mieux connaître les prélèvements et la répartition des eaux à l'échelle du territoire et d'orienter les modalités futures de gestion.

Le calendrier prévisionnel d'élaboration du SAGE vise à une application à partir de 2025.

2 / Intervention de l'EPTB Vienne pour une présentation de la « prime étangs »

L'EPTB Vienne a instauré récemment une prime attribuée aux propriétaires volontaires pour réaliser des travaux de suppression d'étangs à l'échelle du bassin versant de la Vienne.

Entre 1950 et 1965, on constatait 3 325 plans d'eau sur le bassin versant de la Vienne, en 2018, le nombre de plans d'eau recensé est de 24 559. Cette forte évolution peut avoir un impact non négligeable sur les milieux aquatiques et favoriser l'assèchement de certains ruisseaux. Cette multiplication constatée également en Brenne rend, aujourd'hui, difficile le remplissage de certains grands étangs historiques.

Cette prime de 1 000 à 2 000 € s'adresse uniquement aux propriétaires volontaires qui sont confrontés parfois à des mises aux normes de leurs étangs ou qui par une absence d'usage veulent s'affranchir des coûts de gestion et d'entretien.

5 / Désignation des entreprises dans le cadre des marchés publics

- Travaux de lutte contre la jussie

Le SMABCAC s'est engagé en 2019 dans une première année de lutte contre la jussie sur les 3 bassins versants de son territoire.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'une procédure de marché public a été réalisée pour effectuer une nouvelle année de travaux de lutte contre cette plante. Le marché concerne le bassin versant de l'Anglin et celui de la Claise. Les travaux sur la Creuse seront réalisés par l'équipe de la Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse qui intervient sous conventionnement avec le SMABCAC.

La Commission des Marchés à Procédure Adaptée s'est réunie le 8 juin 2021 pour analyser les différentes offres reçues pour cette procédure de marché.

La Commission propose au Comité Syndical de retenir l'entreprise FOUGERE – 81 Avenue de la République – 17 770 BURIE

Les travaux consistent à 25 jours de travail de l'entreprise pour une équipe de 4 personnes dont 22 jours seraient attribués à l'Anglin et 3 jours à la Claise. Le montant du marché est de 39 000 € TTC.

Monsieur le Président précise que dans le cadre du Contrat Territorial Anglin le SMABCAC peut solliciter un financement de 30% des travaux sur un montant maximum de 8 000 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de retenir l'entreprise FOUGERE, de solliciter les financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation des travaux.

- Etude de restauration de la continuité écologique sur l'Anglin

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que plusieurs propriétaires d'ouvrages se sont engagés lors de l'étude sur le Contrat Territorial Milieux Aquatiques de l'Anglin puis avec le SMABCAC dans le Contrat Territorial Milieux Aquatiques Anglin. Dans le cadre de la 1^{ère} année du Contrat Territorial, les études de définition des projets sont programmées.

Au regard des engagements écrits des propriétaires de seuils, les études porteront sur 5 ouvrages classés en liste 2 au titre de l'article L 214-17 du Code de l'Environnement. Une procédure de Marché public a été passée afin de déterminer un bureau d'études compétent pour réaliser ces études.

Le marché est décomposé en une tranche ferme qui a pour objectif de définir pour chaque ouvrage le ou les meilleurs scénarios pour le rétablissement de la continuité écologique et de 5 tranches optionnelles, une tranche optionnelle par ouvrage. Les tranches optionnelles qui pourront être affermées ou non par le SMABCAC ou les propriétaires de seuils permettent d'assurer la Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux.

La Commission des Marchés à Procédure Adaptée s'est réunie le 8 juin 2021 pour analyser les différentes offres reçues pour cette procédure de marché.

La Commission propose au Comité Syndical de retenir le Bureau d'études :

- SEGI – 2 rue Sadi Carnot – 17 500 JONZAC

Le montant de l'offre retenue par la Commission s'élève à 66 066 € TTC pour la tranche ferme. Le montant des tranches optionnelles proposées est variable suivant les projets qui seront étudiés entre 11 880 € TTC et 16 500 € TTC.

Monsieur le Président précise que dans le cadre du Contrat territorial, les financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sont variables entre 50% et 70% du montant de l'étude suivant les projets qui seront déterminés dans la tranche ferme.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le bureau d'études SEGI, de solliciter les financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la tranche ferme.

- Travaux agricoles de mise en défens des berges sur le bassin versant de l'Anglin

Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin de l'Anglin prévoit des travaux de mise en défens des berges ainsi que des aménagements d'abreuvoirs ou de passages d'animaux sur différents cours d'eau du bassin versant. Les aménagements proposés se font en accord avec les propriétaires et/ou éleveurs.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'une procédure de marché public a été passée pour les 3 premières années du Contrat avec des travaux programmés :

- En 1^{ère} année sur l'Abloux ;
- En 2^{ème} année sur l'Anglin (partie aval) ;
- En 3^{ème} année sur l'Anglin (Amont).

La Commission des Marchés à Procédure Adaptée s'est réunie le 8 juin 2021 pour analyser les différentes offres reçues pour cette procédure de marché.

La Commission propose au Comité Syndical de retenir l'entreprise :

- BTS Travaux Publics – ZAC des plantes – 36 800 LE PONT CHRETIEN CHABENET

Monsieur le Président précise que dans le cadre du Contrat territorial, le SMABCAC peut solliciter des financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de son 11^{ème} programme. Le Département de la Creuse et la Région Nouvelle Aquitaine devraient participer pour les travaux se déroulant sur les Communes d'Azérables et de Saint Sébastien.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise BTS Travaux Publics, de solliciter les financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département du Creuse, et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation des travaux.

- Suivi de la qualité biologique et physico-chimique des eaux des bassins versants de la Creuse et de l'Anglin

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques de la Creuse et de l'Anglin, des mesures de suivis de la qualité biologique et physico-chimiques sont programmées afin d'obtenir des données sur différents cours d'eau soit pour faire un état initial, soit pour connaître l'influence des travaux sur différents paramètres biologiques et physico-chimiques.

Suite à la passation d'un marché public, la Commission des Marchés à Procédure Adaptée s'est réunie le 8 juin 2021 pour analyser les différentes offres reçues pour cette procédure de marché établie pour les 3 premières années des contrats territoriaux.

La Commission propose au Comité Syndical de retenir pour :

- Le lot n°1 Indicateurs biologiques : SARL RIVE – 3 Place de la Lice – BP 80073 – 72403 LA FERTE BERNARD ;

- Le lot n°2 Indicateurs physico-chimiques : SARL RIVE – 3 Place de la Lice – BP 80073 – 72403 LA FERTE BERNARD

Monsieur le Président précise que dans le cadre des contrats territoriaux, les sommes engagées dans les études et suivis sont finançables à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la SARL RIVE pour le lot n°1 et n°2 du marché suivi de la qualité, de solliciter les financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires.

6 / Validation du bilan d'activités 2020

Les restrictions sanitaires liées à l'épidémie de COVID19 ont entraîné des modifications importantes dans le fonctionnement du SMABCAC. Suite aux élections municipales et une fois les représentants désignés, les délégués du SMABCAC se sont réunis pour procéder au renouvellement du Bureau.

Sur le bassin de l'Anglin, le dossier de déclaration d'intérêts général et d'autorisation environnementale a été arrêté dans son instruction par les périodes de confinement et par les différentes contraintes des services instructeurs. Une enquête publique s'est déroulée sur le territoire. L'absence des arrêtés d'autorisation et les conditions sanitaires ont retardé l'ensemble des projets ainsi que la signature du contrat.

Sur le bassin de la Creuse, le programme d'actions a été validé par le Comité de Pilotage et par le Comité Syndical du SMABCAC. Une évolution de l'article R214-1 en fin d'année 2020 a permis de déposer le projet sur le bassin de la Creuse sous la forme d'une procédure simplifiée, qui a été instruit, avec une consultation publique sur le site de la préfecture de L'Indre. L'arrêté a été obtenu en janvier 2021.

Sur la Claise, les travaux de restauration sur l'Aigronne, sur la commune d'Obterre se sont clôturés en 2020, suite à plusieurs reports issus des conditions météorologiques défavorables. L'étude Bilan débutée en 2019 vise à faire le bilan des actions engagées dans le Contrat Territorial 2014/2019. Le bureau d'études AQUASCOP a réalisé durant l'année 2020 les différentes phases de terrain.

Suite à la présentation du document par Monsieur le Président, le Comité Syndical ne formule aucune remarque et en prend acte. Le bilan d'activité 2020 est consultable sur le site internet du SMABCAC.

- 7 / Refonte du RIFSEEP.

Le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est déjà en place pour le cadre d'emploi d'adjoints administratifs territoriaux. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité décide de l'étendre au cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux.

Monsieur Jean-Louis CAMUS clôture la séance et remercie les membres présents ainsi que les 2 intervenants de l'EPTB Vienne. Il souligne l'importance de cette réunion.

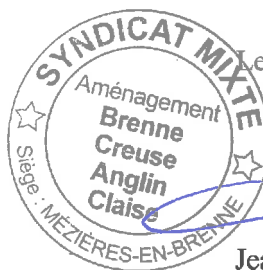
De plus, il informe qu'un livret de communication est en cours de réalisation et devra être distribué à l'échelle du territoire.

Il remercie Guillaume BOIREAULT et Anaïs TRINQUART pour la réalisation d'une vidéo de quelques minutes sur le ruisseau des Chézeaux présentée à la fin de la réunion. Elle sera diffusée auprès des Communautés de Communes ainsi que des communes du SMABCAC.

Le Secrétaire,



Jean GUIGNEDOUX



Le Président,



Jean-Louis CAMUS

En annexe : 3 diaporamas

- Présentation du SAGE Creuse ;
- Stratégie étangs - Bassin de la Vienne ;
- Comité Syndical du 17 juin 2021, les autres points à l'ordre du jour.